



Fiduciaire de Preux & Associés SA

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
de

**Ligue genevoise contre le
rhumatisme, Genève**

pour l'exercice 2023

Lancy, le 7 mars 2024
(FASC 23Z026)

Entreprise certifiée EXPERTsuisse  EXPERTsuisse Certified Company

Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale des membres de la

Ligue genevoise contre le rhumatisme, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement, tableaux de variation du capital et annexe) de La ligue genevoise contre le rhumatisme, Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023. Le contrôle restreint des indications de l'exercice précédent mentionnées dans les comptes annuels a été effectué par un autre organe de révision

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux normes Swiss GAAP RPC, aux exigences légales, aux statuts et aux directives de l'Etat de Genève incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi suisse ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et que ces derniers ne sont pas conformes à la loi suisse, aux statuts et aux directives de l'Etat de Genève applicables.

Fiduciaire de Preux & Associés SA
Eric de Preux
Sophie Bonaguro
Réviseur responsable

Experts-réviseurs Agréés

Lancy, le 7 mars 2024
EDP/SB/23Z026/A3

Annexes : - comptes annuels
(bilan total CHF 82'948.28, compte de résultat, tableau de financement, tableaux de variation du capital, annexe)

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Bilan au 31 décembre	Renvoi	2 0 2 3	2 0 2 2
		CHF	CHF
A c t i f			
Actif circulant			
Liquidités	3.1	41'950.83	52'686.93
Actifs de régularisation	3.2	38'757.45	15'367.10
		80'708.28	68'054.03
Actif immobilisé			
Mobilier, matériel	3.3	180.00	390.00
Appareils de bureau	3.4	2'060.00	530.00
		2'240.00	920.00
Total de l'actif		82'948.28	68'974.03
P a s s i f			
Capitaux étrangers à court terme			
Créanciers		177.82	0.00
Passifs de régularisation	3.5	30'752.60	20'950.85
		30'930.42	20'950.85
Capitaux étrangers à long terme			
Prêt Association des Amis de la LGCR (postposé)	3.6	0.00	40'000.00
		0.00	40'000.00
Total des capitaux étrangers		30'930.42	60'950.85
Capital des fonds			
Fonds "Retarder entrée en EMS"		17'539.45	42'680.40
Fonds "G.Rouge"		30'000.00	0.00
		47'539.45	42'680.40
Capital de l'organisation			
Capital lié	3.10	37'137.55	37'137.55
Capital libre		-32'659.14	-71'794.77
		4'478.41	-34'657.22
Total du passif		82'948.28	68'974.03

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Compte de résultat pour l'exercice	Renvoi	Budget	2 0 2 3	2 0 2 2
		CHF	CHF	CHF
Produits				
<i>Produits issus des opérations de collecte</i>				
Subvention Canton de Genève	4	120'000.00	120'000.00	120'000.00
Subventions et dons de communes genevoises		1'000.00	2'950.00	2'100.00
Subventions fédérales	7	41'000.00	39'407.85	38'253.84
Subvention rhumato-péd. non LAI	3.7	39'500.00	32'400.00	29'000.00
Subvention projet "Retarder entrée en EMS"	3.8	0.00	0.00	40'000.00
Prestations HUG non LAI	3.7	24'500.00	24'680.00	24'680.00
Cotisations, dons, legs, collectes		125'000.00	188'743.60	131'948.00
		351'000.00	408'181.45	385'981.84
<i>Produits issus des formations et cours</i>				
Participations diverses		57'000.00	54'570.20	75'684.80
		57'000.00	54'570.20	75'684.80
Total des produits		408'000.00	462'751.65	461'666.64
Charges				
<i>Charges de projets ou de prestations</i>				
Charges directes		13'000.00	6'178.20	13'513.24
Salaires et charges sociales		205'000.00	210'489.65	210'037.10
Information au public		44'000.00	41'172.34	39'334.16
Charges projet "retarder entrée en EMS"	3.8	0.00	25'140.95	17'319.60
		262'000.00	282'981.14	280'204.10
<i>Charges d'obtention de financements</i>				
Salaires et charges sociales		16'500.00	14'768.00	13'872.00
		16'500.00	14'768.00	13'872.00
<i>Charges administratives</i>				
Salaires et charges sociales		51'000.00	85'176.00	81'320.10
Frais d'administration		78'000.00	73'697.83	75'956.90
Réaménagement des locaux		0.00	0.00	49.26
Amortissements		290.00	1'379.90	467.00
		129'290.00	160'253.73	157'793.26
Total des charges		407'790.00	458'002.87	451'869.36
Résultat d'exploitation		210.00	4'748.78	9'797.28

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Compte de résultat pour l'exercice (suite)	Renvoi	Budget	2 0 2 3	2 0 2 2
		CHF	CHF	CHF
Résultat d'exploitation		210.00	4'748.78	9'797.28
Charges financières		0.00	-754.10	-724.28
Produits exceptionnels		0.00	0.00	5'879.60
Abandon de créance de l'Association des amis de la LGCR	3.6	0.00	40'000.00	0.00
Résultat avant variation du capital des fonds		210.00	43'994.68	14'952.60
Attribution fonds rhumato-péd. non LAI	3.7	0.00	-57'080.00	-47'710.74
Dissolution fonds rhumato-péd. non LAI	3.7	0.00	57'080.00	47'760.00
Dissolution fonds informatique		0.00	0.00	49.26
Attribution fonds "Retarder entrée EMS"	3.8	0.00	0.00	-40'000.00
Dissolution fonds "Retarder entrée en EMS"	3.8	0.00	25'140.95	17'319.60
Attribution fonds "G.Rouge"	3.9	0.00	-100'000.00	0.00
Dissolution fonds "G.Rouge"	3.9	0.00	70'000.00	0.00
Résultat de l'exercice		210.00	39'135.63	-7'629.28

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Tableau de financement	2 0 2 3	2 0 2 2
	CHF	CHF
<u>Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation</u>		
Résultat de l'exercice après répartition	39'136	-7'629
Amortissement d'immobilisations corporelles	1'380	467
Diminution (augmentation) des actifs de régularisation	-23'390	13'421
Augmentation (diminution) de créanciers	178	-1'611
Augmentation (diminution) des passifs de régularisation	9'802	4'537
Augmentation (diminution) du capital des fonds	4'859	22'631
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	31'964	31'816
<u>Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement</u>		
Diminution (augmentation) immobilisations	-2'700	-1'097
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-2'700	-1'097
<u>Flux de fonds provenant de l'activité de financement</u>		
Augmentation (diminution) Prêt Association des amis de la LGCR	-40'000	-33'000
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	-40'000	-33'000
Total des flux de fonds	-10'736	-2'281
<u>Variation des disponibilités</u>		
Liquidités en début d'exercice	52'687	54'968
Liquidités en fin d'exercice	41'951	52'687
Variation des disponibilités	-10'736	-2'281

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Tableau de variation du capital au 31 décembre 2023

	Situation au 01.01 CHF	Attribution CHF	Utilisation CHF	Situation au 31.12 CHF
Capital des fonds				
Fonds rhumato-péd. non LAI	0	57'080	57'080	0
Fonds "Retarder entrée en EMS"	42'680		25'141	17'539
Fonds "G.Rouge"	0	100'000	70'000	30'000
Total du capital des fonds	42'680	157'080	152'221	47'539
Capital de l'organisation				
Capital lié	37'137			37'137
Capitaux libres	-71'794	39'136		-32'659
Total du capital de l'organisation	-34'657	39'136	0	4'478

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Tableau de variation du capital au 31 décembre 2022

	Situation au 01.01 CHF	Attribution CHF	Utilisation CHF	Situation au 31.12 CHF
Capital des fonds				
Fonds rhumato-péd. non LAI	0	47'760	47'760	0
Fonds informatique	49		49	0
Fonds "Retarder entrée en EMS"	20'000	40'000	17'320	42'680
Total du capital des fonds	20'049	87'760	65'129	42'680
Capital de l'organisation				
Capital lié	37'137			37'137
Capitaux libres	-64'165	-7'629		-71'794
Total du capital de l'organisation	-27'028	-7'629	0	-34'657

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023

1. Informations générales

1.1. Forme juridique

Association non inscrite au Registre du commerce

1.2. Siège

Rue Merle d'Aubigné 22 – 1207 Genève

1.3. But

Promouvoir et coordonner la lutte contre le rhumatisme dans le Canton de Genève en s'efforçant d'en atténuer les conséquences sociales et économiques par l'information, la prévention et l'assistance sociale.

1.4. Comité

Avec signature collective à deux :

Nicolas Buchs, Président
Bertrand Buchs, Vice-Président
Andrew Helaconde, Trésorier
Etienne Roux, Secrétaire général

Sans signature :

Cem Gabay
Pierre Hoffmeyer
Marc Sinniger
Françoise Sulser
Bernard Tochon
Pierre-Alain Pessina
Marie-Claude Schenkel

Messieurs *Nicolas Buchs* et *Pierre-Alain Pessina* ont reçu tous deux des indemnités d'un montant total de CHF 900 et CHF 950 (2022 : *Nicolas Buchs* et *Bernard Tochon* CHF 900 chacun) liée à leur intervention dans le cadre des journées d'informations organisées par la Ligue. Ces montants ne sont pas liés à leur activité en tant que membres du Comité.

Aucune autre indemnité versée en 2023 (idem 2022)

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023

1.5. Moyenne annuelle des emplois à plein temps

La moyenne annuelle des emplois à plein temps était inférieure à 10 durant l'année 2023 (idem 2022).

2. Principes de présentation des comptes

2.1. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes de la *Ligue genevoise contre le rhumatisme (LGCR)* a été établie conformément aux principes des recommandations *Swiss GAAP RPC*. Elle donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la *LGCR*.

Les états financiers sont également conformes à la directive de l'Etat "EGE-02-04_v5 Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques".

Les charges de collecte de fonds et de publicité générale, ainsi que les charges administratives, sont calculées et indiquées selon la méthodologie Zewo.

2.2. Principes retenus pour l'établissement du bilan et la comptabilisation

Les fondements de la présentation des comptes et de l'établissement des rapports sont :

- a) la continuation de l'exploitation (going concern) et
- b) l'importance significative (materiality).

Le principe de l'évaluation distincte de l'actif et du passif a été retenu ; l'évaluation des postes au bilan s'effectue à la valeur nominale à la date du bilan.

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023

2.3. Principes retenus pour l'établissement du compte d'exploitation

Les charges et les produits sont présentés selon la présentation brute et ils sont rattachés à l'exercice au cours duquel ils ont été générés.

Les comptes d'exploitations se décomposent en plusieurs parties ; acquisitions de moyens (produits issus des opérations de collecte), charges d'exploitation et résultat financier.

Le poste « charges administratives » englobe l'ensemble des coûts imputables à la direction, à l'administration et aux finances, ainsi que les autres frais générés par la conduite des activités de la *LGCR*.

Le résultat financier tient compte des charges et des produits issus de la gestion de fortune.

3. **Explications relatives au bilan**

3.1 Liquidités et titres

Ce poste englobe les avoirs des comptes caisse et des comptes *PostFinance*.

3.2 Actifs de régularisation

Ce poste comprend les charges payées d'avance et des produits à recevoir de l'exercice à la date du bilan.

	2023	2022
	CHF	CHF
Charges payées d'avance	12'737	5'647
Produits à recevoir	26'020	9'720
Total actifs de régularisation	38'757	15'367

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023

3.3 <u>Mobilier, Matériel</u>	2023	2022
	CHF	CHF
Valeurs au 01.01	390	290
Acquisitions de l'exercice	0	298
Désinvestissements de l'exercice	0	0
Valeurs au 31.12	390	588
./. Amortissements de l'exercice (20%)	-210	-198
Valeur nette au 31.12	180	390

3.4 <u>Informatique</u>	2023	2022
	CHF	CHF
Valeurs au 01.01	530	0
Acquisitions de l'exercice	2'700	799
Désinvestissements de l'exercice	0	0
Valeurs au 31.12	3'230	799
./. Amortissements de l'exercice (33.33%)	-1'170	-269
Valeur nette au 31.12	2'060	530

Les biens ont été inscrits au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements obligatoires. Pour ces derniers, le principe de l'amortissement linéaire au long de la durée d'exploitation estimée des différentes catégories de biens a été appliqué. Il n'existe pas d'inventaire physique.

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023

3.5 Passifs de régularisation

Ce poste comprend les charges à payer ainsi que les produits issus des formations et cours reçus d'avance.

	2023	2022
	CHF	CHF
Charge à payer	16'667	19'632
Produits reçus d'avance	14'086	1'319
Total passifs de régularisation	30'753	20'951

3.6 Prêt Association des Amis de la LGCR

En raison de la situation déficitaire de la *Ligue genevoise contre le rhumatisme*, l'*Association des Amis de la LGCR* avait accepté de postposer une partie du prêt accordé à hauteur de CHF 40'000. Fin 2023, l'Association a consenti à un abandon de créance total sur ce montant, figurant par conséquent dans les revenus exceptionnels 2023 de la *LGCR*.

3.7 Fonds rhumato-péd. non LAI

	2023	2022
	CHF	CHF
Capital du fonds au 01.01	0	0
Attribution au fonds	57'080	47'760
Utilisation du fonds	-57'080	-47'760
Capital du fonds au 31.12	0	0

Ce fonds est constitué d'aides financières privées, destinées au financement d'un poste d'infirmière spécialisée prenant en charge les enfants et adolescents ayant une maladie rhumatismale en Suisse romande et ne pouvant pas bénéficier d'une subvention de la part de l'Office fédéral des assurances sociales (poste de charges du compte de résultat concerné : Charges de projets ou de prestation / Salaires et charges sociales).

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023

3.8 <u>Fonds « Retarder entrée en EMS »</u>	2023	2022
	CHF	CHF
Capital du fonds au 01.01	42'680	20'000
Attribution au fonds	0	40'000
Utilisation du fonds	-25'141	-17'320
Capital du fonds au 31.12	17'539	42'680

Ce fonds a été constitué par une aide financière accordée par une fondation privée le 1^{er} juin 2021 destinée au projet « Rester à domicile et retarder l'entrée en EMS ».

3.9 <u>Fonds « G.Rouge »</u>	2023	2022
	CHF	CHF
Capital du fonds au 01.01	0	0
Attribution au fonds	100'000	0
Utilisation du fonds	-70'000	0
Capital du fonds au 31.12	30'000	0

Ce fonds a été constitué par un legs reçu le 24 avril 2023 destiné à favoriser « les prestations apportées par l'infirmière spécialiste de la Ligue auprès des enfants rhumatisants et de leurs proches » d'une part, « les prestations en lien avec les seniors rhumatisants et tout ce qui est mis en place pour favoriser le maintien à domicile et l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées rhumatisants » d'autre part (poste de charges du compte de résultat concerné : Charges de projets ou de prestation / Salaires et charges sociales).

3.10 Capital de l'organisation

Ce poste englobe le patrimoine de l'établissement et les fonds non affectés de la LGCR. Le capital lié est constitué par le don *Comby*. Ce don a été effectué au profit de la LGCR pour une libre affectation et sera utilisé pour soutenir des projets.

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023

4. Subvention Canton de Genève

Par décision du *Conseil d'Etat* (courrier daté du 24 mai 2023), une aide financière de CHF 120'000 a été octroyée à la *LGCR* pour l'année 2023 ainsi que pour l'année 2024 afin de couvrir une série de prestations liées à des actions de prévention. Le montant des prestations financées sur la période étant supérieur à celui de la subvention, aucun excédent n'est donc à restitué.

5. Principes retenus pour l'établissement du tableau de financement

Le calcul des flux est effectué selon la méthode indirecte.

Les liquidités dont la variation est présentée dans le tableau de financement se composent des avoirs en caisse et des comptes auprès de *PostFinance*.

6. Engagements non-inscrits au bilan

La subvention de l'AI pour les prestations visées à l'art. 74 LAI est liée. Au moment de la clôture des comptes, il n'était pas encore certain si et dans quelle proportion les excédents des aides financières affectés à un but précis sont disponibles.

7. Engagement envers des instituts de prévoyance

Caisse de pension :

Aucun engagement du au 31 décembre 2023 (2022 : la facture du mois de décembre de la CPEG de CHF 3'913.50 était encore due à la date de bouclément et figurait dans les passifs de régularisation au 31 décembre 2022).

Caisse de compensation :

Le solde en faveur de la caisse de compensation de CHF 5'328 figure dans les passifs de régularisation au 31 décembre 2023 (2022 : CHF 3'071).

8. Autres informations

8.1 Rapport de performance

Nous signalons que le rapport de performance fait l'objet d'un document distinct.

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023

8.2 Bénévolat

Les heures bénévoles (hors Comité) ont représenté un total de 112 heures en 2023 (2022 = 195 heures).

8.3 Exonération

La *LGCR* est exonérée de l'ICC et de l'IFD pour une durée indéterminée.

8.4 Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucun élément postérieur à la date du bilan n'a été identifié.